

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AUBRAC CARLADEZ VIADÈNE RECRUTE

**Auxiliaire de Puériculture, CAP Petite Enfance
ou équivalent**

Poste permanent

DESCRIPTION DU POSTE

La Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène recrute un agent de crèche polyvalent et dynamique (Auxiliaire de Puériculture, CAP Petite Enfance ou équivalent) – **poste permanent**, titulaire ou à défaut contractuel (CDD renouvelable).

Poste à temps complet (35H) basé selon le bassin de vie du candidat sur l'une des 4 micro-crèches du territoire Aubrac Carladez Viadène.

Partie intégrante du Pôle de Cohésion Sociale, le service organise en régie directe, depuis 2017, l'accueil du jeune enfant, autour de 4 micro-crèches et d'un Relais Petite Enfance itinérant. Les équipes éducatives sont pluridisciplinaires et exercent leurs compétences sous l'autorité d'une référente technique et de la Coordinatrice du service.

MISSIONS

- Assurer l'accompagnement du jeune enfant et de son parent en Micro-crèche.
- Favoriser la mise en œuvre de conditions d'accueil optimales pour le bien-être de l'enfant.
- L'accompagner vers l'autonomie et la socialisation.
- Participer à la mise en œuvre d'activités d'éveil adaptées.
- Participer à l'entretien des espaces de vie selon les protocoles en vigueur et en respectant des mesures strictes d'hygiène et de sécurité.
- Assurer des fonctions de Continuité de Fonction de Direction, en l'absence de la référente technique ou de l'adjointe.

PROFIL RECHERCHÉ

Diplômes ou qualifications :

Auxiliaire de Puériculture

CAP Petite Enfance (expérience de 2 ans recommandée, mais non obligatoire)

Équivalence : Bac pro ASSP – Bac pro SAPAT – Brevets d'étude dans le secteur sanitaire et social – DE AVS – DE AES – Brevet d'État animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse, option Petite Enfance ou Brevet professionnel – DE Aide soignant

Savoirs généraux et socio-professionnels :

- Connaissances sur le développement du jeune enfant sain ou en situation de handicap.
- Travail en équipe et aptitudes à la communication.
- Capacités d'anticipation, de rigueur et d'organisation.
- Travail au sein d'un service public.
- Capacités d'introspection et d'adaptation.
- Volonté assidue à la formation.

Permis B exigé.

CONDITIONS D'EXERCICE

Poste permanent à temps complet (35H), ouvert aux titulaires ou à défaut aux contractuels sur la base d'un CDD renouvelable, basé selon le bassin de vie du candidat sur une des 4 micro-crèches du territoire :

- Micro-crèche de l'Argence (Argences-en-Aubrac – 12420)
- Micro-crèche du Carladez (Mur-de-Barrez – 12600)
- Micro-crèche Aubrac-Laguiole (Laguiole – 12210)
- Micro-crèche de la Viadène (Saint-Amans-des-Côts – 12460)

Travail en équipe,

Horaires variables sur l'amplitude d'ouverture (7h15 – 19h00) du lundi au vendredi,

Sur demande de l'agent : expérimentation possible du travail sur 4 jours,

Exceptionnellement disponibilité en soirée à prévoir pour des temps de réunion,

Rémunération statutaire + participation prévoyance et mutuelle,

Date de prise de poste négociable.

CANDIDATURE

Candidature à adresser :

- Par mail à L.nugon@ccacv.fr
- Ou par courrier à : Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène,
Monsieur le Président, 1 rue Lavernhe, 12210 LAGUIOLE

Informations sur le poste :

Lucile Nugon, Coordinatrice du service Petite Enfance : 06 37 58 75 34